

COMMUNIQUÉ
Pour diffusion immédiate

CHANGEMENTS AU SERVICE RÉGIONAL DE COLLECTES DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DÈS LE 1^{ER} JANVIER 2019

Granby, 21 novembre 2018 – Dans le cadre du renouvellement des contrats du service régional de collectes des matières résiduelles, la MRC de La Haute-Yamaska a procédé à la révision des modalités du service et de ses calendriers de collectes. Cet exercice lui a permis de faire les ajustements nécessaires afin de répondre plus adéquatement aux besoins des citoyens, de favoriser l'utilisation des voies de traitement des matières plus responsables de l'environnement et d'encourager la participation à la collecte des matières organiques, qui sera implantée sur l'ensemble du territoire en mai 2019.

Dès le 1^{er} janvier 2019, les zones et les jours de collecte, de même que la fréquence de certaines collectes seront donc modifiés. Pour connaître leur nouvel horaire de collectes, les citoyens devront se référer au calendrier qu'ils recevront par la poste au cours de la première semaine de décembre. Ce nouveau découpage du territoire vise à faciliter la tâche aux citoyens. Dorénavant, ce sera beaucoup plus simple, puisqu'ils auront un seul jour de collecte à retenir!

Mesures de transition vers la nouvelle desserte

Pour assurer une transition harmonieuse vers le nouvel horaire de collecte, la MRC met en place des mesures exceptionnelles dans certains secteurs.

« En optimisant le service régional de collectes, il n'était pas possible de faire un match parfait et d'arrimer totalement le service actuel avec la nouvelle desserte. Pour éviter que des citoyens soient sans service pendant une période de plus de 16 jours, le conseil des maires de la MRC a pris la décision de mettre en place des mesures de transition visant à assurer la continuité du service pour tous », précise M. Sarrazin.

Parmi les mesures exceptionnelles, la MRC prévoit notamment l'ajout d'une collecte d'ordures ainsi que la mise à la disposition d'un conteneur pour récupérer les surplus de matières recyclables dans certains secteurs. Les citoyens visés par ces mesures recevront une correspondance postale de la MRC au cours du mois de décembre en plus de leur calendrier de collectes.

Changements apportés aux collectes

Afin d'encourager les citoyens à faire une meilleure gestion de leurs matières résiduelles et ainsi détourner davantage de matières de l'enfouissement, la MRC a apporté des changements au service régional de collectes. Ceux-ci seront applicables également dès le 1^{er} janvier 2019.

- **Les arbres de Noël devront être placés en bordure de rue le dimanche 6 janvier 2019.**
Ils seront collectés au cours de la semaine suivante, sans égard à la journée habituelle de collecte.

- **Les bacs d'ordures seront collectés aux deux semaines durant toute l'année.**
La réduction de la fréquence de collecte des ordures est considérée un facteur de succès lors de l'implantation de la collecte des matières organiques. Comme il est estimé que près de 40 % des matières résiduelles générées par un ménage sont compostables, une collecte des ordures aux deux semaines sera suffisante après l'arrivée du bac brun.
- **Les surplus placés à côté des bacs de matières recyclables ne seront plus collectés.**
La collecte des matières recyclables se poursuit aux deux semaines. Les surplus occasionnels de matières recyclables pourront être apportés gratuitement et en tout temps aux écocentres à Granby et Waterloo.
- **Les surplus de feuilles et de résidus de jardin seront collectés trois fois par an.**
Ces résidus seront collectés dans des sacs de papier en mai, octobre et novembre. Le bac brun pourra être utilisé en tout temps pour y déposer les feuilles et résidus de jardin. Ces matières peuvent aussi être apportées gratuitement aux écocentres.
- **Les encombrants seront collectés trois fois par an.**
La collecte des encombrants se fera dorénavant en mai, juillet et octobre. Ainsi, la MRC souhaite inciter les citoyens à se tourner vers de meilleures options de mise en valeur comme le réemploi via les organismes communautaires locaux ou la valorisation par le biais des écocentres à Granby et Waterloo. **Les produits électroniques seront désormais interdits dans cette collecte.** Ils doivent être apportés aux écocentres ou à un point de dépôt officiel.
- **La collecte des matières organiques commencera la semaine du 20 mai 2019.**
En vue de l'implantation de la collecte sur l'ensemble de son territoire, la MRC tiendra des soirées d'information à l'attention des citoyens entre avril et mai 2019. À la même période, la MRC procédera à la livraison des bacs roulants bruns de 240 litres qui seront accompagnés de trousse de départ. Les citoyens n'ont pas à acheter leur propre bac pour la collecte.

Les citoyens recevront toute l'information relative à l'implantation de cette collecte au printemps.

Les matières organiques seront collectées chaque semaine durant la saison chaude, alors qu'une collecte par mois aura lieu entre décembre et avril. Cette réduction de fréquence s'explique par la non-génération de résidus de jardin durant la saison froide.

Pour les secteurs déjà desservis par la collecte des matières organiques, soit l'actuelle zone 9 située à Granby et la municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby, la collecte se poursuit selon les modalités établies.

– 30 –

Source : Marlène Pawliw
Coordonnatrice aux communications
MRC de La Haute-Yamaska
450 378-9976, poste 2239